

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 31 du 20 juin 2014

**PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale**

Texte 3

INSTRUCTION N° 1400818/DEF/SGA/DAF
portant abrogation d'un texte.

Du 12 mai 2014

DIRECTION DES AFFAIRES FINANCIÈRES : *sous-direction de la fonction financière et comptable ;
bureau de l'animation du réseau financier.*

INSTRUCTION N° 1400818/DEF/SGA/DAF portant abrogation d'un texte.

Du 12 mai 2014

NOR D E F F 1 4 5 0 9 2 4 J

Références :

Arrêté du 4 mai 2012 (JO n° 109 du 10 mai 2012, texte n° 37 ; signalé au BOC 34/2012 ; BOEM 106.1.2, 110.4.2.5, 112.3.2.6).

Instruction n° 7436/DEF/SGA/DSN/SDDC/BR du 30 avril 2013 (BOC N° 27 du 21 juin 2013, texte 2 ; BOEM 106.1.2, 110.4.2.5).

Texte abrogé :

Instruction n° 7436/DEF/SGA/DAF du 28 juillet 2000 (BOC, 2000, p. 4327 ; BOEM 106.1.2) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 31 du 20 juin 2014, texte 3.

1. L'instruction n° 7436/DEF/SGA/DAF du 28 juillet 2000 modifiée, relative à l'architecture budgétaire et financière de la direction du service national outre-mer est abrogée.

2. La présente instruction sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'ingénieur général de l'armement,
adjoint au directeur des affaires financières,*

Pascal PROPHETE.